

L'ÉTOILE DE MARTIN

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Rapports du commissaire aux comptes

Assemblée générale d'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2015

L'ÉTOILE DE MARTIN

15, rue Mousset Robert
75012 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Aux adhérents

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association L'ÉTOILE DE MARTIN, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Il s'agit du premier exercice faisant l'objet du rapport du commissaire aux comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

L'ETOILE DE MARTIN

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués par votre association pour établir ses comptes, notamment en ce qui concerne les fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 27 mai 2016

Le commissaire aux comptes

F.-M. RICHARD & Associés

Julie GALOPHE



15 Rue Mousset Robert
75012 PARIS

BILAN AU 31 Décembre 2015

ACTIF	31/12/2015			31/12/2014		
	Valeurs brutes	Amortissements & Provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes		
ACTIF IMMOBILISE	0 €	0 €	0 €	0 €	FONDS PROPRES	140 223 €
Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €	0 €	Fonds associatifs	135 229 €
Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €	0 €	Report à nouveau	4 995 €
					Résultat de l'exercice	5 238 €
					FONDS DEDIES	60 606 €
					Fonds dédiés	60 606 €
ACTIF CIRCULANT	200 829 €	0 €	200 829 €	215 367 €	DETTES	0 €
Clients et comptes rattachés	36 653 €	0 €	36 653 €	19 343 €	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0 €
Autres créances	0 €	0 €	0 €	0 €	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0 €
Valeurs mobilières de placement	0 €	0 €	0 €	0 €	Dettes fiscales et sociales	0 €
Disponibilités	164 176 €	0 €	164 176 €	196 024 €	Autres dettes	0 €
Charges constatées d'avance	0 €	0 €	0 €	0 €	Produits constatés d'avance	0 €
TOTAL	200 829 €	0 €	200 829 €	215 367 €	TOTAL	215 367 €

COMPTE DE RESULTAT DU 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015

CHARGES	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois	Variation en €	Variation %	PRODUITS	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois	Variation en €	Variation %
Achats de fournitures et petits équipements	1 042 874 €	534 990 €	507 884 €	94,9%	PRODUITS D' EXPLOITATION	1 025 291 €	510 366 €	514 925 €	100,9%
Achats de matières premières	37 281 €	17 783 €	19 498 €	109,6%	Produits des activités	101 536 €	89 624 €	11 912 €	16,5%
Achats pour manifestations	15 217 €	2 116 €	13 100 €	619,1%	Ventes de produits	18 761 €	7 937 €	10 824 €	136,4%
Achats - Autres	15 105 €	11 407 €	3 698 €	32,4%	Produits des manifestations	82 775 €	81 687 €	1 088 €	1,3%
Autres charges externes	6 959 €	4 260 €	2 699 €	63,4%	Dons	921 805 €	418 993 €	502 812 €	120,0%
Autres charges externes pour manifestations	62 750 €	44 679 €	18 071 €	40,4%	Cotisations	1 950 €	1 750 €	200 €	11,4%
Autres charges externes - autres	31 469 €	30 161 €	1 308 €	4,3%	Subventions	0 €	0 €	0 €	
Autres charges externes - autres	31 282 €	14 518 €	16 764 €	115,5%	Locations	0 €	0 €	0 €	
Autres charges externes - Financement des actions	942 334 €	471 994 €	470 341 €	99,6%	Autres produits	0 €	0 €	0 €	
Financement Recherche	840 094 €	402 000 €	438 094 €	109,0%	Reprise de provision	0 €	0 €	0 €	
Financement Quotidien Enfants Malades	102 240 €	69 994 €	32 246 €	46,1%	Transferts de charges	0 €	0 €	0 €	
Impôts et taxes	508 €	534 €	-26 €	-4,9%					
Salaires et traitements	0 €	0 €	0 €		PRODUITS FINANCIERS	3 045 €	3 488 €	-443 €	-12,7%
Charges sociales	0 €	0 €	0 €		Intérêts	3 045 €	3 488 €	-443 €	-12,7%
Autres charges de gestion courante	0 €	0 €	0 €		PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 €	0 €	0 €	
Dotations aux amortissements	0 €	0 €	0 €						
Dotations aux provisions	0 €	0 €	0 €		TOTAL DES PRODUITS	1 028 336 €	513 854 €	514 482 €	100,1%
CHARGES FINANCIERES	0 €	0 €	0 €						
Pertes de change	0 €	0 €	0 €		REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES	80 138 €	106 512 €	-26 374 €	-24,8%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0 €	0 €	0 €		DES EXERCICES ANTERIEURS				
TOTAL DES CHARGES	1 042 874 €	534 990 €	507 884 €	94,9%	DEFICIT DE L'EXERCICE	0 €		0 €	
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	60 606 €	80 138 €	-19 532 €	-24,4%	TOTAL GENERAL	1 108 474 €	620 366 €	488 108 €	78,7%
EXCEDENT DE L'EXERCICE	4 995 €	5 238 €	-244 €	-4,7%					
TOTAL GENERAL	1 108 474 €	620 366 €	488 108 €	78,7%					



L'Etoile de Martin

Association régie par la loi de 1901

Siège social : 15 Rue Mousset-Robert – 75 012 PARIS

ANNEXE

L'association l'Etoile de Martin se caractérise par les données suivantes au 31 décembre 2015 :

Total du Bilan	200 829 €
Produits d'exploitation	1 025 291 €
Résultat	4 995 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de l'association l'Etoile de Martin pour l'exercice du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Sommaire :

Sommaire :	2
1. Règles et méthodes comptables	3
2. Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat	3
2.1. Actif immobilisé	3
2.2. État des créances	3
2.3. Charges constatées d'avance	3
2.4. Fonds propres	3
2.5. État des provisions	3
2.6. Fonds dédiés	3
2.7. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4
2.8. État des échéances des dettes	4
2.9. Charges à payer	4
2.10. Éléments relevant de plusieurs postes du bilan	4
3. Informations complémentaires	4
3.1. Rémunérations, avances et crédits alloués aux dirigeants	4
3.2. Effectif	4
4. Informations relatives au compte de résultat :	4
4.1. Ventilation des recettes d'exploitation	4
4.2. Subventions	4
5. Compte d'emploi annuel des ressources	5
5.1. Colonne 1 – Emplois	5
5.2. Colonne 2 – Ressources	5
5.3. Colonne 3 – Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées en 2015	5
5.4. Colonne 4 – Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2015	5

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2015 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

2. Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat

2.1. Actif immobilisé

Néant.

2.2. État des créances

Les créances ont une échéance à moins d'un an.

Elles correspondent aux dons collectés en décembre et non versés sur le compte bancaire de la plateforme de collectes HELLO ASSO.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.3. Charges constatées d'avance

Néant.

2.4. Fonds propres

Les fonds propres ont évolué comme le présente le tableau ci-dessous pendant l'exercice :

Fonds propres	31/12/2014	Affectation	2015	31/12/2015
Report à nouveau	129 991	5 238		135 229
Résultat de l'exercice	5 238	-5 238	4 995	4 995
Situation nette	135 229	0	4 995	140 224

Le report à nouveau est constitué à hauteur de 116 367€ des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice.

2.5. État des provisions

Néant

2.6. Fonds dédiés

Les fonds dédiés correspondent à la partie des dons affectés à des projets qui n'a pas pu encore être utilisée au 31 décembre 2015 conformément à l'engagement pris à leur égard.

En €	31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015
Fonds dédiés sur produits liés à l'appel à la générosité publique	80 138	0	19 532	60 606
TOTAL	80 138	0	19 532	60 606

A la date d'arrêté des comptes, le montant des conventions signées par l'association pour le financement de projets en 2016 et les années suivantes s'élève à 187 500 €.

2.7. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Néant.

2.8. État des échéances des dettes

En €	Total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs	0	0	0	0
Dettes fiscales et sociales	0	0	0	0
Autres dettes	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

2.9. Charges à payer

Néant.

2.10. Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Néant

3. Informations complémentaires

3.1. Rémunérations, avances et crédits alloués aux dirigeants

Les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération. Ils exercent cette activité à titre bénévole.

3.2. Effectif

L'Etoile de Martin n'emploie pas de salarié au 31 décembre 2015.

4. Informations relatives au compte de résultat

4.1. Ventilation des recettes d'exploitation

Dons	921 805 €
Produits des Manifestations	82 775 €
Ventes de Produits	18 761 €
Cotisations	1 950 €

4.2. Subventions

L'association n'a pas reçu de subvention au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

5. Compte d'emploi annuel des ressources

Le Compte d'Emploi des Ressources est établi en adéquation avec les rubriques correspondantes du compte de résultat.

5.1. Colonne 1 – Emplois

Les charges de l'exercice, soit 1 042 874 €, sont ventilées dans les rubriques :

- Les actions réalisées en France pour 942 334 € correspondent aux dons versés par l'association ;
- Les autres charges liées aux manifestations pour 61 791 € correspondent aux frais engagés pour organiser les manifestations de collecte et de visibilité ;
- les frais de fonctionnement à hauteur de 38 749 € représentent l'intégralité des charges, pour l'essentiel constituées par les coûts de plate-forme de collecte, les frais postaux, les frais liés aux outils de communication, les frais réglementaires et les impôts.

Par ailleurs les engagements à réaliser sur ressources affectées sont de 60 606 €.

5.2. Colonne 2 – Ressources

Les produits de l'exercice soit 1 028 336 € sont ventilés dans les rubriques :

- ressources collectées auprès du public pour 1 023 341 €, composées de dons (particuliers et mécénats), et autres produits liés à la générosité du public ;
- autres fonds privés pour 1 950 € correspondant aux cotisations ;
- autres produits pour 3 045 € correspondant aux produits financiers.

Par ailleurs les ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs sont de 80 138 €.

5.3. Colonne 3 – Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées en 2015

- Missions sociales : 942 334 €,
- Autres charges liées aux manifestations : 61 791 €,
- Frais de fonctionnement : 38 749 €.

5.4. Colonne 4 – Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2015

Ressources collectées auprès du public en 2015 à hauteur de 1 023 341 €

Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice s'élève à 116 367 €. Il représente « les réserves de générosité publique de l'association non encore utilisées pour les missions sociales » et figure dans le poste report à nouveau.

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES DU 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015

EMPLOIS	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur l'exercice (3)	Emplois de N = compte de résultat (1)	RESSOURCES	Ressources de N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur l'exercice (4)
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		116 367
1 MISSIONS SOCIALES		942 334	I - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	1 023 341	1 023 341
1.1. Actions réalisées en France	Financement Recherche Financement quotidien enfants malades	942 334 840 094	1.1. Dons et legs collectés - Dons manuels non affectés - Dons manuels affectés	921 805 921 805	921 805 921 805
1.2. Actions réalisées à l'étranger	Financement quotidien enfants malades	102 240	- Legs et autres libéralités non affectés - Legs et autres libéralités affectés	0 0	0
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	Action réalisée directement Versement à d'autres organismes	0	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	101 536	101 536
2.1. Frais d'appel à la générosité du public		0			
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés		0	2 - AUTRES FONDS PRIVÉS	1 950	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		0	3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	0	
3 - AUTRES CHARGES LIÉES AUX MANIFESTATIONS		61 791	4 - AUTRES PRODUITS	3 045	
4 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT		38 749			
	TOTAL 1+2+3+4	1 042 874	TOTAL 1+2+3+4+5	1 028 336	
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT		1 042 874	I - TOTAL DES RES. DE L'EXERCICE INSCRITES AU C/PTE DE RESULTAT	1 028 336	
II - Dotations aux provisions		0	II - Reprise des provisions	0	
III - Engagements à réaliser sur ressources affectées		60 606	III - Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	80 138	
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		4 995	IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		19 532
V - TOTAL GENERAL		1 108 474	V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public			VI - TOTAL GENERAL	1 108 474	1 042 873
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		1 042 874	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		1 042 874
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		116 367

L'ETOILE DE MARTIN

15, rue Mousset Robert
75012 PARIS

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Paris, le 27 mai 2016

Le commissaire aux comptes

F.-M. RICHARD & Associés


Julie GALOPHE